



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 23

Réunion du :	Mardi 31 JANVIER 2023
Président :	Mr Guy BOUCHON
Réfèrent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membre :	MM. Raymond CAZEAUX – Frédéric BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Tirage Coupe du Var
- Reports de matchs

INFORMATION ET REGLEMENT

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du N° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 11 (2EME PHASE)

Cette 2^{ème} phase s'effectuera avec les 4 équipes restantes.

La Commission a décidé d'effectuer la 2eme phase en match Aller-Retour (suite aux nombreux forfaits).
Avec un nouveau calendrier à dater du 5 mars 2023.

Le classement final sera déterminé à la fin des deux phases avec les points obtenus sur les 2 phases (en tenant compte des bonus/malus).

Le vainqueur des 2 phases sera déclaré Championne du Var et représentera le District du Var pour les Play off d'accession en R1.

COUPE DU VAR SENIORS A 11

Rectificatif concernant le Sporting Club Toulon c'est l'équipe 1 qui jouera la Coupe du Var

A jouer le 19 MARS 2023
Sur le terrain du 1^{er} Nommé

CADRAGE FEMININES A 11

RC LA BAIE / DRAGUIGNAN
US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC TOULON
Exempt : TOULON ELITE FUTSAL – HYERES FC

COUPE DU VAR U15F A 8

EQUIPES QUALIFIEE POUR LES 1/4 DE FINALE 2023 SONT :

CA CANNETOIS – SC DRAGUIGNAN – US CARQUEIRANNE LA CRAU – RACING FC TOULON – EFC FREJUS ST RAPHAEL – FC LA SEYNE – FC PUGETOIS – LA CADIERE US

Le Tirage au sort des ¼ de Finale de la Coupe du Var U15F A 8 s'effectuera le
Mardi 07 Février 2023 à 16h00 au siège du District du Var

Les Clubs désirant y assister sont cordialement invités

REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

A jouer le 11 FEVRIER 2023

U15F
SIX FOURS LE BRUSC FC – DRAGUIGNAN SC du 10.12.22 (55300.1)



A rejouer le 11 FEVRIER 2023

U15F

HYERES FC – FC PUGETOIS du 03.12.22 (55294.1)

FREJUS ST RAPHAEL – RACING FC TOULON du 08.01.23 (55310.1)

A rejouer le 12 FEVRIER 2023

Féminines Séniors à 8 D1

FC PUGETOIS – LA VALETTE UA du 07.12.2022 (54083.1)

A jouer le 12 FEVRIER 2023

Féminines Séniors à 8 D2

EFC FREJUS ST RAPHAEL – CARQUEIRANNE LA CRAU du 04.12.22 (54833.1)

A jouer le 26 FEVRIER 2023

Féminines Séniors à 8 D1

ROCBARON – LA LONDE du 08.01.23 (54086.1)

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1^{ère} Parution

Féminines Séniors à 8 D2

US SANARYENNE 1 – FC PAYS DE FAYENCE du 29.01.23 (54858.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C.DES STATUTS ET REGLEMENTS

SENIORS A 8 D1

FC PUGETOIS – BESSES SPORTS du 29.01.23 (54076.2)

U15F A 8

EFC FREJUS ST RAPHAEL – SIX FOURS LE BRUSC du 28.01.23 (55617.1)

MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Féminines Séniors A 8 Poule D1 : AS ST CYR / FC PUGET du 22.01.2023. Changement d'horaire après le délai.

Amende financière de 20€ à imputer à ST CYR (25167732)

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

Prochaine réunion
Mardi 07 Février 2023

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER